

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

DÉBATS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion publique du vendredi 5 novembre 1999

Le vendredi 5 novembre 1999 les membres du Conseil général des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Hôtel du Département dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

La séance est ouverte à 10 h 10 sous la présidence de Monsieur Charles Pasqua, Président du Conseil général.

Monsieur Maroteau occupe le poste de Secrétaire.

M. le Président. Chers Collègues, la séance est ouverte.

Je vais demander au Secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Maroteau procède à l'appel nominal)

Sont présents : MM. Aeschlimann, Aubert, Mme Balkany-Smadja, MM. Bary, Blinière, Buchet, Caillonneau, Mme Canet, MM. Caron, Catoire, Catrin, Chevreau, Choisel, David, Mme Deshayes, MM. Dova, Duffour, Dupuy, Fischer, Mmes Fourcade, Garcia, MM. Gauducheau, Gautier, Laubier, Laurent, Léon, Mme Margaté, MM. Maroteau, Pasqua, Pemezec, Ricard, Riera, Rousset, Sotura, Subrini, de Vassal, Vincent, Wahl, Wolf.

Sont absents représentés : M. Badré, pouvoir à M. Chevreau ; M. Bourgoïn, pouvoir à M. Fischer ; Mme Franchi, pouvoir à M. Dova ; Mme Fritsch, pouvoir à M. Sotura ; M. Muzeau, pouvoir à M. Laubier.

M. le Président. Chers collègues, la séance est ouverte.

Je rappelle que le premier point de l'ordre du jour comporte la présentation des réflexions et des propositions en vue de l'élaboration de la future Charte départementale, puis nous aurons l'examen des rapports, l'examen et le vote de la décision modificative n° 1 pour 1999 et des budgets annexes et l'examen des questions orales.

Je me suis permis d'inviter le Président du Conseil régional, Monsieur Huchon, à la première partie de notre ordre du jour, qui porte sur la présentation des réflexions et des propositions en vue de l'élaboration de la future Charte départementale.

Avant de passer la parole à Monsieur Guaino, je voudrais m'adresser à notre Assemblée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En mars 1991 était rendu public le texte de notre première Charte départementale. Nous l'avions baptisée « Charte 92 » pour la double raison qu'il s'agissait de la Charte des Hauts-de-Seine et qu'elle était appelée à entrer en vigueur à partir de 1992.

L'adoption de la Charte 92 représentait pour notre Assemblée un acte politique majeur, deux ans avant la négociation de la 3ème génération des Contrats de Plan Etat-Région et la mise au point du nouveau schéma directeur de l'Ile-de-France.

Ce texte fixait les priorités départementales en matière de grandes infrastructures et de grands équipements. Il dessinait aussi une philosophie.

De MUSE jusqu'à Pacte 92, en passant par le pôle Léonard de Vinci, le champ couvert était large, bien au-delà des frontières assignées au département par les « blocs de compétences ». Jamais un Département, depuis le vote des lois de décentralisation, n'avait regardé aussi loin, ni affiché une telle ambition.

Depuis lors, toute l'action de notre Assemblée s'est inscrite dans ce cadre. Sept ans après l'inauguration de cette politique, je crois que nous pouvons être fiers du résultat, même si le gouvernement a décidé unilatéralement de mettre son veto au démarrage des travaux de MUSE, pour des raisons qui me paraissent, je le redis, relever davantage d'un choix idéologique que d'une analyse rationnelle du problème de la circulation dans notre département.

Mis à part donc ce projet, les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être. Je pense bien sûr tout particulièrement au pôle Léonard de Vinci, dont l'activité ne cesse de se développer, et à la politique de la ville, déjà bien engagée sur les six sites prioritaires du Pacte 92.

Ce que nous avons imaginé au début des années 90 est en quelque sorte sur les rails.

Mais presque une décennie plus tard, le moment est venu de passer à autre chose. Les circonstances ont changé et, tout le monde le sent bien, le tournant du millénaire n'est pas qu'une date symbolique : après une longue maturation, une formidable mutation s'enclenche, qui est comparable à la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle. Société, travail, production, communication, culture, brusquement tout change. Sans doute y a-t-il une part de mythe dans la rhétorique de la mondialisation, de la communication et de la " nouvelle économie ". Internet n'est ni la nouvelle frontière de l'humanité, ni la solution de tous les problèmes et le plein emploi ne sera pas la conséquence automatique de la révolution de l'information.

Mais quand même, un monde nouveau s'ouvre devant nous, qu'il nous faut prendre à bras le corps et dans lequel il faut que chacun redéfinisse sa place. Ce qui est vrai pour chacun d'entre nous et pour toutes les institutions l'est encore plus pour les collectivités locales, empêtrées dans le système compliqué de la décentralisation et qui ont à faire sans arrêt la preuve de leur utilité sociale.

Preuve sans doute plus facile à faire pour un département rural que pour un département urbain de l'Île-de-France, issu d'un découpage technocratique vieux de quelques décennies à peine.

Non sans mal, malgré sa diversité géographique, économique et sociologique, malgré sa forme biscornue, malgré l'urbanisation souvent désordonnée du passé, notre Département a fini par exister, par se forger une sorte d'identité, de personnalité, par devenir une réalité vivante et pas seulement administrative.

Mais à l'heure où tout change et où la " nouvelle économie " restructure tout le centre de l'Île-de-France, il est indispensable que soient posées non seulement la question du contenu de la politique départementale, mais aussi la question, encore plus existentielle, du rôle même d'un Département comme le nôtre aujourd'hui, au cœur d'une Région capitale elle-même happée par la mondialisation.

Bref, il m'est apparu qu'il fallait de nouveau que nous fassions de la prospective et que nous établissions une nouvelle Charte en prise directe avec les changements profonds qui sont en train de s'opérer. Il suffit de dire que cette nouvelle Charte sera notre Charte de l'an 2000 pour mesurer la portée de l'exercice et sentir combien, dans ce moment où les choses basculent, il nous engagera pour longtemps.

Pour relever ce défi que l'époque nous impose au moins autant que nous nous l'imposons à nous-mêmes, il fallait assurément rompre avec nos routines et nos habitudes. A force d'être plongés dans la gestion quotidienne et dans les affaires courantes, nous voyons moins loin et nous percevons moins aisément les changements de rythme. A la vérité, on ne peut pas faire efficacement de la prospective sans accepter un minimum de remise en cause de nos façons de faire et de voir. Si l'on ne veut pas se contenter d'extrapoler, il faut être capable de prendre une certaine distance, un certain recul par rapport à la conjoncture, surtout quand l'époque est elle-même une époque de rupture.

Le choix n'était pas simple. Il y avait, bien sûr, la solution de facilité des grands cabinets de conseil, avec leurs analyses standardisées, leur " prêt-à-penser " et leurs tarifs prohibitifs. Mais cela aurait été payer bien cher une certaine forme de pensée unique dont il était sûr par avance qu'elle serait assez peu stimulante.

Il y avait aussi la solution strictement interne avec des groupes de travail et des comités de pilotage, mais nous aurions pris le risque de rester prisonniers des contingences dans lesquelles, par la force des choses, nous sommes plongés.

Restait la solution d'une personnalité extérieure, ayant les compétences requises, habituée aux grandes vues d'ensemble et

capable de s'élever, dans tous les sens du terme, au-dessus de tous les partis et des partis pris. J'ai donc choisi de confier cette tâche à Henri Guaino, ancien Commissaire au plan, qui me paraissait correspondre exactement à cette définition et qui a accepté de remplir cette mission.

Après plusieurs mois de travail, il vient ce matin rendre compte à notre Assemblée du fruit de ses réflexions et des conclusions auxquelles il est parvenu. Inutile de préciser qu'il a conduit ses travaux en toute liberté et que je n'ai pas cherché à influencer son jugement. Le contraire n'aurait de toute façon eu aucun sens dans la mesure où il était clair dès le départ que, pour avancer, il fallait prendre le risque de la remise en cause.

J'ai naturellement eu la primeur de son rapport, qui nous est remis ce matin et je dois dire que je n'ai pas été déçu par le résultat, tant les perspectives ouvertes me paraissent importantes. Bien sûr ce rapport, comme il vous le dira lui-même tout à l'heure, n'épuise pas le sujet de l'avenir des Hauts-de-Seine.

Personne au demeurant ne pourrait prétendre connaître l'avenir avec assez de certitude pour ne plus se poser de question. Il s'agit plutôt de chercher les clés pour comprendre ce qui est en train de se passer et dans quelle direction nous allons. Il s'agit de trouver dans l'enchevêtrement compliqué des événements et des évolutions, les fils de nos politiques futures.

Comme vous allez le voir, le diagnostic nous met d'une certaine façon au pied du mur de nos responsabilités : quelles que soient les opinions et les analyses des uns et des autres, il nous faudra bien répondre aux questions qu'il soulève parce qu'elles nous sont, en réalité, dictées par les faits.

Dans le contexte changeant dans lequel nous nous trouvons, il nous faut, c'est l'évidence, redéfinir une stratégie à long terme qui nous libère de cette dictature du court terme, qui s'impose désormais dans presque tous les domaines et qui nous rend, il faut bien le dire, collectivement littéralement myopes au point qu'il nous est de plus en plus difficile de décrypter ce qui se passe autour de nous.

Ce constat ne vaut pas que pour le Département des Hauts-de-Seine. Le problème de la réflexion stratégique se pose à l'échelle de la Région Île-de-France tout entière. Toutes les collectivités territoriales franciliennes sont liées les unes aux autres : elles ont un destin commun et même si chacune d'entre elles dispose d'une marge de manœuvre plus ou moins importante, aucune ne peut imaginer son avenir indépendamment des autres.

C'est dire à quel point il est vital que nous puissions faire partager notre réflexion prospective et stratégique non seulement aux communes, mais aussi aux départements limitrophes, à la Région et même à l'Etat. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité entre autre demander à Monsieur Huchon d'assister à la présentation de nos travaux, ce matin.

Ce qui va se dire aujourd'hui ici dépasse donc l'enjeu strictement départemental et ne doit pas être regardé comme la simple conclusion d'une étude parmi d'autres ou comme un programme définitivement arrêté, mais comme le début d'un processus par lequel le Conseil général des Hauts-de-Seine entend faire évoluer les stratégies de tous les acteurs, bien au-delà de ses propres frontières.

Le calendrier nous en offre une première opportunité avec la négociation du Contrat de plan Etat/Région et du contrat entre la Région et le Département à condition que nous arrêtions assez rapidement des positions de principes qui nous permettent de moduler nos participations financières en fonction de nos priorités à long terme et de prendre dans le budget 2000 les dispositions nécessaires pour commencer à mettre en œuvre les orientations de la nouvelle Charte.

Aussi, je vous propose que nous débattions de l'analyse et des propositions qui nous sont soumises par Monsieur Guaino dès vendredi prochain, et que nous arrêtions nos orientations par un vote au début du mois de décembre.

Cette chronologie pour resserrée, qu'elle soit, laisse me semble-t-il le temps qu'il faut à la critique constructive pour s'exprimer avant que notre Assemblée décide en toute connaissance de cause.

Aussitôt que le Conseil général se sera prononcé s'ouvrira la discussion avec l'Association des maires du Département qui nous permettra, je l'espère, d'aboutir à un accord au tout début de l'année prochaine, comme cela avait été le cas il y a huit ans.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire pour bien resituer le problème. Je passe maintenant la parole à Henri Guaino.

M. Guaino.— Merci Monsieur le Président. Tout d'abord je voudrais remercier le Président Huchon de sa présence ce matin. Je voudrais aussi remercier très chaleureusement le Président Pasqua pour la liberté totale qu'il m'a laissée dans ces travaux. Je voudrais remercier enfin ceux qui, au sein du Conseil général, m'ont aidé à réaliser ce travail, et tout particulièrement les services de la SEM 92 ainsi que Messieurs Sartena, Le Galo et l'équipe de Monsieur Bouniol, qui ont été mis directement à ma disposition pour le temps de ma présence parmi vous.

Très rapidement, je voudrais revenir sur ce que vient de vous dire le Président, c'est-à-dire qu'il ne s'agit évidemment pas d'un programme bouclé définitivement. C'est pourquoi d'ailleurs le document que vous avez entre les mains ne comporte pas de conclusion. Il vous appartiendra, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, de conclure vous-mêmes cet exercice.

Je vais maintenant, si vous le permettez Monsieur le Président, changer de place et essayer, si la technique répond aux exigences de l'exercice, de vous présenter le plus clairement possible le résultat de mes réflexions.

Quelques mots d'introduction. Sans reprendre les propos du Président Pasqua, il faut regarder cet exercice comme la suite du précédent, même s'il ne peut être considéré comme une simple extrapolation de la première charte, mais l'esprit est bien évidemment le même. Il s'est agi donc pour moi de prendre l'histoire là où elle en est en tirant toutes les leçons de l'expérience précédente et en essayant de comprendre à quel carrefour se trouvaient aujourd'hui les Hauts-de-Seine.

Comme le disait le Président Pasqua, aujourd'hui, les Hauts-de-Seine existent en tant qu'entité politique et administrative et en tant qu'espace de projets et de solidarités. La période qui s'achève aura été celle de la politique de l'offre et du quantitatif, celle par laquelle l'institution départementale a imposé son existence. Celle qui commence sera davantage — et ce n'est pas vrai que pour les Hauts-de-Seine — celle de la politique de la demande et du qualitatif.

Formidable enjeu en réalité : imperceptiblement, la simple redéfinition des politiques départementales à partir de la prospective des besoins porte en elle, me semble-t-il, les germes d'une véritable révolution culturelle.

En effet, remplacer la performance quantitative par la performance qualitative comme critère des politiques publiques n'est pas seulement changer l'ordre des priorités, c'est aussi changer de logique, de philosophie, de méthodes et de procédures. Basculer de cette politique de l'offre à cette politique de la demande impose notamment une approche beaucoup plus transversale dans laquelle, vous le verrez dans le cours de l'exposé, l'interdépendance des phénomènes et l'interaction des comportements pèsent plus lourd que celle des institutions et l'autonomie des collectivités.

C'est un peu la nature de cette coopération, tout autant que le contenu de la politique départementale que la nouvelle Charte aura l'obligation de dessiner avec pour objectif de redéfinir, à l'orée du XXI^e siècle, le rôle de l'institution départementale dans le contexte de la décentralisation à la française.

Pour commencer, j'aimerais faire une remarque de méthode. J'ai vu dans ma brève expérience professionnelle passer beaucoup d'exercices de prospective. On a souvent tendance à confondre la prospective avec la prédiction. Or il ne peut pas s'agir de dire exactement où nous en serons dans 10 ou 20 ans. L'exercice serait totalement vain puisqu'il supposerait que nous puissions prévoir tous les accidents, les découvertes, comme si l'histoire était écrite d'avance. En réalité, il n'y a pas de déterminisme dans les hommes qui font l'histoire et la prévision à long terme, j'en suis désormais convaincu, sert davantage à rassurer qu'à éclairer l'avenir.

Exemple : dans les Hauts-de-Seine, calculer les besoins en logements sur une ou deux décennies est un exercice tout aussi inutile que de calculer le nombre d'emplois à créer par secteur pour absorber la main d'œuvre disponible ou les capacités d'accueil nécessaires en 2020 pour faire face à la montée de la dépendance chez les personnes âgées.

Situé là où il est situé, le département attirera d'autant plus de nouveaux habitants que le rythme de la construction sera rapide et d'autant plus de nouveaux actifs qu'il y aura d'emplois et les personnes âgées dépendantes y seront d'autant moins nombreuses qu'il y aura moins de structures d'accueil.

Il faut faire de la prospective plutôt que de la prévision, c'est-à-dire mettre en lumière les événements déterminants qui sont en train de se produire pour essayer de voir vers quoi ils nous amènent.

Il ne s'agit pas non plus de faire de la prospective à partir de ce qu'on appelle la méthode des scénarios, qui est une solution de facilité : il y a un scénario optimiste, pessimiste et moyen ; cela permet de ne jamais choisir ou privilégier une hypothèse.

Ce qu'il faut essayer de faire, c'est ce que proposait Pierre Masse, c'est-à-dire étudier les faits porteurs d'avenir, les faits actuels qui ont une portée à très long terme. Pierre Nora l'avait dit à son tour : "Au fond, la prospective, c'est avant l'étude du présent" et c'est ce à quoi je me suis employé.

Vous n'allez pas trouver dans ce texte d'informations révolutionnaires. J'ai essayé de trier dans la masse énorme des statistiques, qui sont toujours défailtantes quand on cherche un chiffre précis, ce qui paraît le plus important. Vous ne découvrirez pas d'informations nouvelles, mais quelques lignes pour structurer les débats à venir.

Si l'on parle des faits porteurs d'avenir, le premier est démographique et sociologique :

Le centre francilien est un centre en pleine restructuration pris dans le double processus de la métropolisation urbaine et de la polarisation économique.

Quelques rappels : on vient d'avoir les premiers résultats, hélas très incomplets, du nouveau recensement, le solde des arrivées et des départs dans la Région Ile-de-France est désormais négatif ; ce solde négatif illustre assez bien ce vaste mouvement qui s'opère de Paris vers la périphérie et qui touche principalement les personnes âgées, les faibles revenus, les basses qualifications, les ouvriers, mais également les familles avec enfants qui cherchent des logements plus grands et moins chers. On expulse une partie de la population du centre vers la périphérie.

Seuls, dans le périmètre de la petite couronne, les Hauts-de-

Seine ont vu, sur les dix ans qui viennent de s'écouler, le nombre de leurs habitants augmenter significativement, de plus de 2,3 %, ceci, sous l'effet de l'arrivée d'une population jeune au cours des vingt dernières années, qualifiée, avec un taux de natalité plus fort que la moyenne régionale. Le taux de renouvellement de la population est le plus élevé de tous les départements de la Petite couronne, à l'exception de Paris. Il est étroitement corrélé avec les grandes opérations d'aménagement et la transformation du parc immobilier.

Logiquement, la population est d'autant plus jeune que le parc de logements est récent, ce qui signifie que ce département des Hauts-de-Seine est aujourd'hui le département qui présente la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 60 ans. Le vieillissement sera en partie freiné par l'achèvement de toutes les ZAC en cours ou à venir et l'arrivée des nouveaux habitants attirés par ces grands chantiers immobiliers.

Mais, au-delà de la démographie et de la sociologie qu'il faut garder en tête quand on réfléchit aux problèmes des Hauts-de-Seine, c'est dans une mutation économique sans précédent qu'il faut aller chercher le moteur de cette restructuration.

Le fait majeur de la restructuration économique est, pour les Hauts-de-Seine, la polarisation sur le tertiaire supérieur, le service aux entreprises et la haute technologie. En trente ans, l'économie des Hauts-de-Seine a complètement changé de visage, entraînant dans sa mutation la sociologie du département.

La clé de cette mutation est la désindustrialisation. Les effectifs de l'industrie, sur trente ans, dans les Hauts-de-Seine, sont divisés par deux. Le chiffre est éloquent, mais sous-estime très largement le recul des activités de fabrication et l'ampleur de la tertiarisation.

Dans les Hauts-de-Seine, premier département francilien pour l'emploi industriel avec 140 000 salariés, la majorité des travailleurs de l'industrie occupe désormais des emplois de bureau ; les activités de production proprement dites emploient sept fois moins de salariés qu'il y a trente ans, soit moins de 50 000 salariés, dont 80 % dans les industries de pointe.

L'industrie reste bien sûr, en tant que secteur d'activité, la clé de voûte du système productif, mais les anciennes nomenclatures industrielles ne tiennent plus du tout. Quand il s'agit d'analyser la structure des compétences et la répartition socio-professionnelle des emplois dans les Hauts-de-Seine, la distinction entre l'industrie et les services n'est plus du tout pertinente. Aujourd'hui, 17 % des emplois de bureau du département relèvent de l'industrie, la plupart des services aux entreprises sont liés directement ou indirectement à l'activité industrielle et dans les Hauts-de-Seine, il y a plus d'emplois de bureau dans l'industrie que d'agents de fabrication dans les usines et plus d'ouvriers dans les services que dans l'industrie.

Le fait majeur est qu'il y a toujours moins de fabrication, toujours moins d'emplois peu qualifiés, toujours plus d'emplois de bureau, de services aux entreprises et de haute technologie. Il y a quelques relocalisations d'activités de production, on vient d'avoir l'exemple avec Shell à Nanterre, mais il faut bien comprendre que ces relocalisations sont ponctuelles et souvent liées à l'approvisionnement direct du centre francilien.

Au total, les activités financières et les services aux entreprises représentent désormais 40 % des emplois salariés du département. Les Hauts-de-Seine rassemblent un quart des salariés franciliens du secteur privé, près de 40 % des salariés franciliens qui travaillent dans les entreprises liées à l'informatique, un quart de ceux qui travaillent dans le secteur des services aux entreprises, 30 % de ceux qui travaillent dans la fabrication d'équipements de communication et d'audiovisuel et 40 % des chercheurs.

Pour autant, le mouvement est loin de s'essouffler, le processus de polarisation s'est accéléré au cours des dernières années, mais la polarisation n'est pas que sectorielle, elle est aussi fonctionnelle.

Les Hauts-de-Seine emploient plus de 165 000 salariés dans les sièges des grandes entreprises, soit 34 % des effectifs régionaux.

Sur la carte, vous voyez la concentration des cadres dans les établissements du secteur privé. On voit comment se dessine le centre stratégique de la région parisienne. Il y a non seulement une spécialisation technique, mais également fonctionnelle et une montée dans la hiérarchie des territoires qui placent les Hauts-de-Seine vraiment dans le centre névralgique, dans le centre de commandement de l'économie francilienne et française.

Le département regroupe plus de la moitié des sièges régionaux de l'industrie et plus du tiers des sièges des grandes sociétés internationales. Cette concentration a un effet structurant. Il est vrai que dans les années passées, les sièges sociaux ont suscité le développement des services aux entreprises et tiré vers le haut une échelle de qualification déjà élevée du fait de l'importance des activités de pointe. Dans le département des Hauts-de-Seine aujourd'hui, 41 % des emplois de bureau sont des emplois de cadres et il y a 20 % d'ingénieurs et de cadres techniques en usine pour seulement un tiers d'ouvriers.

La sociologie de la population évolue dans le même sens que la sociologie des actifs : davantage de cadres que d'ouvriers habitent désormais le département et les nouveaux arrivants, qui sont majoritairement jeunes, cadres ou employés, creusent encore l'écart.

Le graphique date de 1990, mais l'écart n'a fait que se creuser, il y a désormais plus de cadres que d'ouvriers dans le département.

Le parc de logements s'est adapté à la nouvelle demande, bien que corrélativement, il y ait une pénurie de grands logements pour les familles de deux enfants à des prix abordables dans le département. C'est surtout dans l'immobilier d'entreprise que l'évolution est la plus nette, avec non seulement un développement continu du parc de bureaux dans la zone la plus proche de Paris, mais également le déclin rapide de locaux d'activités traditionnels au profit des locaux mixtes mêlant bureaux et activités de production ou de stockage.

On voit bien le développement des locaux mixtes sur l'ouest et le nord parisien qui dessine ce centre de gravité économique et l'évolution du travail, notamment dans la boucle nord.

Autre fait porteur d'avenir qui me paraît tout à fait majeur dans l'évolution actuelle et à venir des Hauts-de-Seine : le désengagement de l'Etat qui constitue un facteur de mutation décisif.

Jusqu'aux années 1980, depuis la révolution industrielle, le système productif des Hauts-de-Seine s'est construit sur deux piliers : celui des activités liées à l'automobile et à la mécanique et celui des activités liées à la défense.

La carte, page 14 du document, qui date du milieu des années 1980, est intéressante car elle montre ce qu'était le système productif ; j'ai appelé cela le système militaro-industriel en Ile-de-France. On voit bien que l'essentiel des activités liées à la défense est déconcentré dans les Hauts-de-Seine et un peu dans l'Essonne et les Yvelines.

C'est à partir de là qu'on a construit un vrai district industriel, notamment en matières d'aéronautique, nucléaire, électronique, système qui a essaimé dans toute l'Ile-de-France.

Certains auteurs ont qualifié les Hauts-de-Seine de cerveau de l'économie de la haute technologie française à cause de cet héritage de l'économie de la défense. C'est ce système qui est en train de se défaire.

La page 16 du document nous donne l'évolution des effectifs de chercheurs des organismes publics en Ile-de-France, l'évolution des dépenses de recherche en Ile-de-France par rapport aux dépenses de recherche en France. On voit le déclin net amorcé par la recherche publique avec un risque fort, celui que les recherches financées sur les crédits militaires et la recherche publique civile tirent toute l'innovation industrielle et c'est tout l'écheveau de ce système d'innovation localisé, à cheval sur les Hauts-de-Seine, les Yvelines et l'Essonne, qui risque de se dévider.

On se trouve devant un défi à l'échelle régionale, qui concerne tout particulièrement les Hauts-de-Seine, et on est obligé de le regarder en face, même si, dans ce secteur, un certain nombre de reconversions ont été accomplies dans les années 1990. Il reste tout de même beaucoup à faire si l'on veut que la position stratégique du centre francilien demeure.

Tous ces faits porteurs d'avenir engendrent des dynamiques territoriales dans les Hauts-de-Seine. Je vais passer rapidement car tous les Conseillers généraux connaissent ces dynamiques contrastées.

On constate bien que la métropolisation économique, la révolution de l'information, a tendance à creuser des écarts entre les territoires et les populations plutôt qu'à les réduire. Il en va de même de la technologie.

Vous avez une carte dans le texte. Tout le monde sait que la boucle nord a plus de mal à se développer que le Val-de-Seine. Deux remarques importantes :

La première est que la mutation économique du Département obéit quand même à une seule et unique logique : le département est en train de s'inscrire davantage dans le système productif de l'Ile-de-France; c'est-à-dire qu'il devient un maillon du système productif et qu'une bonne partie de ses activités sont des activités à destination de l'Ile-de-France elle-même, une forme d'intégration économique de l'Ile-de-France dans laquelle les Hauts-de-Seine sont de plus en plus impliqués.

Deuxième remarque, à mon sens capitale, est que les difficultés des Hauts-de-Seine ne sont pas tant économiques que sociologiques. Si la boucle nord a du mal à se développer, cela n'est évidemment pas parce que son potentiel de développement est limité. Si on rasait tout ce qu'il y a dans la boucle nord et qu'on puisse partir d'une page blanche ou d'une table rase, il est clair qu'immédiatement les promoteurs et les entrepreneurs s'y installeraient compte tenu de la position géographique de ce territoire.

Le problème est donc beaucoup plus dans la mutation de l'existant, et notamment dans la reconversion des populations qui l'habitent qui ont fait ce choix, et le défi capital aujourd'hui des Hauts-de-Seine est de ne pas transformer les Hauts-de-Seine en une sorte de réserve sociologique, mais de conserver des populations extrêmement diverses.

Un problème encore une fois davantage sociologique, davantage un problème d'aménagement, d'urbanisme qu'un problème de potentiel de développement économique : on n'a dans les Hauts-de-Seine aucun territoire qui soit par nature condamné à un sous-développement économique, donc plutôt dans le domaine du politique et du social.

Cela m'amène au constat suivant : les Hauts-de-Seine, département riche et privilégié, sont aussi un département dans

lequel il y a toujours plus de fracture sociale, malgré les efforts faits par les uns et les autres, à la fois par les communes pour ce qui les concerne, et par le Département des Hauts-de-Seine depuis dix ans. C'est la conséquence inéluctable mécanique de la métropolisation. Encore une fois, la métropolisation creuse des écarts et, il faut le dire, ces écarts sont plus douloureusement ressentis dans un département comme les Hauts-de-Seine qui est un département où les différences de revenus, les différences de statut social ou de niveau culturel sont beaucoup plus fortes qu'ailleurs.

Enfin, il y a quand même 17 zones urbaines sensibles regroupant 165.000 habitants et plus de 68 000 logements. Quand on fait le tour des zones urbaines sensibles, on n'a pas épuisé le sujet de la fracture sociale.

La carte des zones en rouge foncé, page 19, dessine les contours de cette fracture qui épouse celle des établissements scolaires en zone d'éducation prioritaire.

Il faut savoir aussi qu'on mesure dans les Hauts-de-Seine - là aussi c'est un peu un laboratoire - tous les échecs de ce qu'on a appelé dans les années 1980-1990, la discrimination positive.

Je vous ai joint, dans le texte du rapport, un extrait du rapport Sueur que j'ai, pour ma part, trouvé remarquable, sur la politique de la Ville, qui donne l'exemple assez clair de l'échec de la discrimination positive qui s'est transformée un peu partout en discrimination négative.

De la fracture sociale à la fracture civique, il n'y a qu'un pas. La montée de la violence quotidienne dans le département, l'augmentation de la délinquance des mineurs est préoccupante, comme l'est le désengagement de l'Etat dans ce domaine.

Les statistiques officielles donnent une baisse de la délinquance dans le département, je ne reviens pas sur la fiabilité de ce type de statistiques. L'institut des hautes études de la sécurité intérieure a, il y a quelques semaines, publié une étude sur le sujet. Elle est peut-être excessive, mais on dit que 1/7ème seulement des faits et délits sont enregistrés dans ces statistiques. Il est vrai que les statistiques officielles sont des statistiques qui viennent des commissariats de police, ce ne sont pas des statistiques sur la violence ou la délinquance.

Il est intéressant d'aller fouiller dans le plan départemental de sécurité pour 1999 ; on y trouve des choses extrêmement intéressantes, et notamment ceci : au-delà des chiffres globaux, j'ai relevé que si les escroqueries, les affaires de mœurs, les cambriolages ou les vols de voitures diminuent, en revanche les coups et blessures volontaires, les menaces, le chantage et le racket scolaire augmentent dans de très fortes proportions. Encore une fois, les chiffres nous l'indiquent.

Mais le fait le plus marquant est l'augmentation de la délinquance des mineurs puisque même dans les statistiques officielles, trois fois plus de mineurs sont impliqués dans les délits constatés, sachant que c'est probablement dans les violences scolaires que les chiffres sont le plus sous-estimés.

Parallèlement, hélas, les effectifs professionnels de police diminuent rapidement dans le département, et les perspectives ne sont pas excellentes. J'ai relevé, dans une interview, cette phrase du chef du mouvement de gendarmerie des Hauts-de-Seine : " A terme, il faudra manifestement fermer plusieurs brigades et arriver à 145 gendarmes dans le département, contre 245 aujourd'hui ". On le voit sur tous les fronts : le désengagement de l'Etat est tout à fait net, ce qui quand même pose le problème suivant : si le désengagement de l'Etat est affirmé d'un côté, et la délinquance croît de l'autre côté, on ouvre la porte à la multiplication des polices municipales, au gardiennage privé et à terme ce que je crois une dangereuse dérive : l'autodéfense.

Encore une fois, la question de la délinquance des mineurs est une question absolument essentielle parce que, évidemment, les mineurs délinquants ont tendance à devenir des majeurs délinquants.

Tout le problème se situe là. Si le département n'a évidemment aucune compétence en matière de police, et si les maires en ont finalement assez peu, c'est la région qui, elle, n'en a pas du tout.

En revanche, le département a des compétences en matière de protection de la jeunesse et de traitement des problèmes de jeunesse en difficulté. C'est là que se situe probablement pour les 10 ou 20 ans à venir, la clé des problèmes de sécurité dans un département comme celui-ci.

Poursuivons le fil de cette analyse. Que constate-t-on pour conclure cette première approche ? C'est bien une intégration progressive très nette dans le centre dense de l'agglomération parisienne. Le graphique de la page 25 qui nous est proposé montre quelque chose de très intéressant. Il est très net et se passe de commentaires. On remarque les pourcentages d'entreprises qui quittent Paris pour les départements franciliens : 41 % de ces entreprises quittent Paris pour aller dans les Hauts-de-Seine, dans une proportion beaucoup plus forte que tous les autres départements.

Aujourd'hui, c'est une tendance lourde, qui n'est sans doute pas prête de s'arrêter, et qui est accentuée par l'effet amplificateur de la Défense, mais aussi par le niveau élevé de la rente foncière parisienne.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le constat n'est pas neutre. A la problématique départementale habituelle des routes, des territoires urbains, des zones industrielles, des espaces ruraux et des espaces naturels, se substitue une problématique de rues et de quartiers, de parcs et de jardins.

Au trop vide du département rural répond le trop plein du département urbain. A l'obsession de l'un de se brancher sur les grandes voies de communication répond le souci de l'autre de remédier à la saturation de ses infrastructures. A la recherche par le premier des masses critiques répond la volonté du second d'atténuer les effets de congestion. Aux efforts pour attirer les activités et les habitants répond la nécessité de gérer au mieux les conséquences de leur afflux.

Avec leurs 176 km² à peine, les Hauts-de-Seine ne doivent pas être regardés comme un petit département, mais comme une grande ville, dont le centre serait extérieur à elle-même. On le voit bien quand on regarde les densités sur les cartes, notamment sur la carte page 26.

Tout désormais est concentré autour de cette idée que l'espace dans les Hauts-de-Seine est devenu une rareté extrême avec pour corollaire absolu la nécessité de mettre en cohérence dans ce contexte les interventions de tous les échelons de l'administration.

Constat valable pour tous les départements de la " petite couronne ", mais plus encore pour les Hauts-de-Seine, plus densément peuplé que la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Hors les espaces verts qui couvrent près de 30 % de la superficie du département, la densité moyenne est de plus de 11 000 habitants au km² contre un peu plus de 20 000 pour Paris intra muros, 6 000 pour l'ensemble de la petite couronne et moins de 500 pour la grande couronne.

Encore, ces chiffres ne donnent-ils qu'une mesure imparfaite de l'occupation de l'espace. Les données relatives à la densité du bâti donnent une vue complète de la situation et soulignent la continuité et l'imbrication avec le noyau central de l'agglomération parisienne.

Le centre dense parisien déborde sur les Hauts-de-Seine pas seulement en terme d'urbanisation, mais aussi économiquement et sociologiquement. Placé au cœur de la métropolisation francilienne, le département des Hauts-de-Seine est confronté aujourd'hui à des opportunités, à des menaces et à des contraintes.

Les opportunités, on les connaît, elles sautent aux yeux : c'est la spécialisation dans les fonctions de commandement, le positionnement sur les créneaux les plus porteurs de la " nouvelle économie monde ", cercle vertueux de la polarisation des activités, la concentration de compétences, le fort potentiel d'innovation, le glissement du centre parisien vers l'ouest, l'attraction d'une population jeune, le pouvoir d'achat élevé...

Ils dessinent bien sûr le champ des opportunités : celui de la révolution de l'information, de la mondialisation, de la haute technologie, de la centralité urbaine.

Ils dessinent aussi le champ des menaces, sur fond de désengagement de l'Etat, de déclin des activités d'armement et manufacturière : à être trop lié à la mondialisation et à la révolution technologique, on devient vulnérable à ses crises, à ses convulsions, à ses contradictions internes, à ses effets de modes, à ses emballements.

A être trop tertiarié, on devient vulnérable aux grandes mutations à venir du tertiaire. A être trop lié aux sièges sociaux, on devient vulnérable à leur faible ancrage territorial et à l'évolution de la géographie du pouvoir économique.

A occuper une position trop centrale dans la métropole, on devient vulnérable à sa congestion, à son engorgement.

A trop concentrer les compétences, les cadres, les diplômés, on prend le risque de rejeter tous les faibles et les démunis, de marginaliser tous ceux qui ne peuvent pas suivre à cause de leur formation, de leur âge, de leur situation familiale, de leur état de santé et de mettre suffisamment à mal la cohésion sociale pour compromettre le développement durable.

Restent les contraintes : elles tiennent à l'accentuation du système métropolitain francilien dont le département des Hauts-de-Seine, plate-forme d'intermédiation et d'interconnexion, est un élément indissociable au point qu'il lui faille attacher autant d'importance à la cohérence externe de son système productif social et urbain qu'à sa cohérence interne.

L'indépendance dans l'interdépendance :

Vous trouverez, page 29, trois graphiques qui sont assez parlants : l'évolution des créations et des défaillances d'entreprises et l'évolution du taux de chômage par rapport à l'emploi total.

Vous voyez les fluctuations économiques étroitement corrélées avec celles de l'Île-de-France.

Bien sûr, compte tenu du poids des Hauts-de-Seine, il y a un effet, mais il est clair que les Hauts-de-Seine vivent au rythme de l'Île-de-France qui vit elle-même beaucoup au rythme de son centre dense.

Les Hauts-de-Seine ne peuvent pas se concevoir indépendamment de tout le reste. C'est plus manifeste quand on regarde les migrations alternantes. Plus de la moitié des actifs travaillant dans le département n'y résident pas, plus de la moitié des actifs qui y résident n'y travaillent pas.

Nous nous trouvons aujourd'hui très fortement connectés : Paris : 30 % des actifs des Hauts-de-Seine travaillent à Paris ; très fortement, en deuxième rang, aux Yvelines ; et un peu moins mais quand même de façon assez significative, au Val d'Oise et pour d'autres raisons de migration alternante au Val-de-Marne et l'Essonne.

On est inclus dans un système très intégré. La métropolisation dans laquelle les Hauts-de-Seine joue un rôle majeur n'est pas achevée.

Nous sommes sans doute encore au milieu de ce processus.

C'est intéressant de regarder la hiérarchie des territoires telle que le voient les géographes dans la région parisienne. A la page 31, vous avez un graphique qui a été conçu selon l'Atlas de la géographie économique de la région parisienne. Vous voyez que les grandes directions des services publics sont évidemment à Paris, que les grandes directions du système productif sont, pour l'essentiel, en Ile-de-France. Ce sont les données actuelles du problème. Elles sont appelées à s'accroître car elles sont le produit de cette métropolisation. Elle va continuer pour deux raisons très simples : la révolution de l'information ne fait que commencer et la révolution de l'organisation du travail et du système productif n'en est, elle aussi, qu'à ses débuts. Il existe, semble-t-il, une dialectique obligée entre le recentrage sur le métier, dans les entreprises, l'externalisation, la production en réseau et le développement endogène de l'agglomération. La grande ville moderne fonctionne comme le lieu privilégié de l'interconnexion et de l'échange mais aussi comme une assurance contre le risque économique.

Un spécialiste de ces questions a écrit la chose suivante qui paraît très révélatrice de la situation actuelle, très pertinente. Il dit : "les personnes peuvent trouver dans la grande ville une assurance pour leur emploi futur, les firmes, quant à elles, espèrent à la fois plus de facilité pour se développer sans rencontrer de problème de main d'œuvre et aussi pour se dégager en cas de difficulté."

Pour dire les choses autrement, la grande ville est devenue dans le système actuel une forme d'assurance à la fois pour les particuliers, pour les entreprises, ce qui veut dire que plus la mutation technologique, technique va avancer et plus le phénomène de métropolisation qui s'esquisse, notamment dans l'Ile-de-France, va s'accroître.

Il y a encore un très long chemin à parcourir mais d'ores et déjà l'Ile-de-France est en pointe de ce processus, parmi beaucoup d'autres agglomérations françaises mais aussi d'autres agglomérations internationales. Elle est aujourd'hui, l'agglomération, dans le jargon des géographes et des économistes, post-fordienne par excellence, celle qui repose à la fois sur une exigence informationnelle et matérielle de mise en relation et de face à face et dans ce contexte les Hauts-de-Seine sont la plateforme privilégiée du face à face de la rencontre de l'interconnexion et de la mise en commutation. Retenez cette expression : "l'agglomération parisienne repose sur sa puissance de commutation".

L'image, il faut la garder à l'esprit, elle explique tout le reste, y compris le rôle que peut jouer la collectivité départementale.

La puissance de commutation s'ordonne autour de centres névralgiques, où s'opère l'interconnexion de tous les réseaux, les réseaux régionaux, les réseaux nationaux et certains réseaux européens ou internationaux.

Mais derrière cette métropolisation francilienne, qui place le département au sommet de la hiérarchie économique des territoires français, s'opère un autre mouvement qui est le mouvement de la mondialisation, mouvement qui rebat toutes les cartes économiques du Monde. Le département des Hauts-de-Seine se trouve, comme l'Ile-de-France dans son ensemble, à l'orée du 21ème siècle placé à la croisée des chemins dans la révolution économique et technologique des grands roulements de la mondialisation.

Cela me paraît quelque chose de trop souvent négligé, cela a deux conséquences, la première pour la révolution technologique,

c'est qu'on n'est qu'au début de la révolution de la productivité dans le tertiaire, le tertiaire occupe une place considérable dans le département, cela voudra dire moins d'emplois tertiaires massivement et deuxièmement ce département a son sort lié à l'avenir de l'Ile-de-France dans la mondialisation et tout particulièrement de Paris.

Un mot sur la révolution de l'information, d'abord au cœur de la révolution de l'information, on le sait, la spécialisation dans les nouvelles technologies, l'Ile-de-France est extrêmement forte. On l'a vu tout à l'heure et elle continuera sans doute à s'accroître si le déclin de la recherche publique ne défait pas tout l'écheveau de la recherche.

Cette révolution a des conséquences qu'on analysera plus précisément tout à l'heure sur l'économie, la sociologie et je dirai surtout les politiques publiques. Vous trouverez dans le document les résultats d'une enquête qui est un peu ancienne mais qui reste valable, c'est la seule qu'on ait de disponible, qui soit aussi complète sur l'incidence des nouvelles technologies sur les comportements.

Vous verrez qu'elle est assez difficile à évaluer, parce qu'elle remet en cause bien des idées reçues. En France, notamment, il semble que l'acquisition d'un téléphone cellulaire laisse absolument indifférent le nombre de déplacements. On aurait pu penser qu'elle allait diminuer le nombre de déplacements, les gens téléphonant, se déplaceraient moins. Pour l'essentiel, ils se déplacent - tout au moins certains - davantage, seuls 20 % se déplacent un peu moins. Vous verrez dans les résultats, cette enquête remet pas mal d'idées reçues en cause.

En réalité, je vais dépasser le cadre simplement départemental, le paradoxe de cette révolution de l'information c'est qu'elle pousse en même temps vers plus d'autonomie et vers davantage de complémentarité, qu'elle individualise en même temps qu'elle connecte, qu'elle accentue la demande de qualifications techniques élevées en même temps qu'elle expose la demande de services à la personne peu qualifiée, consommatrice de travail peu qualifié, il y a au sein de cette révolution de l'information au fond une formidable contradiction et celle-ci n'a pas d'autre résolution que politique et cela commence bien au-delà de la technique elle-même, le choix de société et le projet de développement, sur la toile de fond de la mondialisation et de la globalisation.

J'ai joint un texte sur les technologies de l'information qui ne réduisent pas les inégalités à la croisée des chemins de la mondialisation. On voit très bien, sur le graphique de la page 39, la redistribution des cartes, la part de chaque continent dans l'économie mondiale, cela se passe de commentaire.

La partie, il faut le dire, est quand même mal engagée pour Paris. Elle est mal engagée pour Paris, tout simplement parce que cette mondialisation aujourd'hui est une mondialisation qui est menée par la finance, derrière le commerce il y a la finance.

La géographie du pouvoir économique est une géographie hélas financière. Les grands marchés boursiers et monétaires sont à New York, à Tokyo, à Londres, et à Francfort. Les grands investisseurs aussi. Et la polarisation financière joue à plein, la monnaie unique amplifie le phénomène.

Donc, vous le voyez, sur le graphique de la page 40, quand on voit ce que pèse Paris en tant que place financière, on comprend tout de suite où se trouve le danger aujourd'hui. On a vu tout à l'heure ce que pesaient les centres de commandement, or les centres de commandement vont non plus où sont leurs marchés, même plus où sont leurs filiales, ils vont où sont les analystes financiers.

Je voudrais faire état d'une déclaration qu'a faite cet été le PDG de Pechiney, au moment de la fusion avec un groupe, il a

dit " nous allons installer le siège au Canada, mais nous allons mettre la direction à New York, les Présidents à New York, c'est là que sont vos affairistes.

Quand le siège de la Banque Centrale Européenne s'installe à Francfort, celui d'Aventis à Strasbourg et celui de Pechiney à New York, et que les analystes financiers deviennent plus importants que les clients et les fournisseurs, il y a quand même lieu de prendre l'hypothèse des délocalisations des centres de commandement très au sérieux.

Cela concerne les Hauts-de-Seine encore plus, la région Ile-de-France et beaucoup la Ville de Paris elle-même. Il y a là, me semble-t-il, pour l'avenir une vraie réflexion à mener en commun pour voir comment on arrive à conserver non seulement la nationalité de nos entreprises mais la présence des centres de commandement dans la région Ile-de-France, c'est un enjeu absolument majeur qu'on n'a pas réglé aujourd'hui, mais j'espère que le Président Huchon se saisira à bras le corps de ce problème qui me paraît extrêmement important au point où nous en sommes et qui est masqué par le chiffre des années passées, et qui est en train de progresser.

Quand on regarde, quand on se rapproche de la mondialisation d'un peu plus près, on voit à l'échelle européenne autre chose qui menace notre département, qui est que celui-ci se trouve non seulement à la croisée des chemins de la mondialisation mais aussi est pris entre l'arc Atlantique, le grand sud-ouest et ce que les géographes appellent gentiment " la banane bleue ". La carte démographique que vous avez à la page 41, se passe de commentaire. On voit bien où est le centre de gravité démographique de l'Europe. La carte de la page 42 dessine la banane bleue qui est hélas devenue rouge dans la carte, mais elle résume tout l'enjeu. L'avenir des Hauts-de-Seine est comme l'avenir de la région Ile-de-France étroitement lié à la politique d'aménagement du territoire de l'Etat. On ne peut pas s'en désintéresser. Aujourd'hui, l'Europe est en train d'accentuer son centre de gravité sur l'arc, Londres, Rotterdam, Francfort, Milan. On voit bien ce qui va se passer si Paris se désintéresse de l'aménagement du territoire national et se tourne vers ce que l'on appelle non plus la métropole mais la mégapole européenne. Le risque est que Paris et par conséquent les Hauts-de-Seine et toute l'Ile-de-France se retrouvent dans la position d'une banlieue excentrée par rapport au centre de gravité de l'économie européenne.

Le deuxième risque est que le territoire français se casse en deux. C'est toute la cohésion du territoire qui est en jeu. Par conséquent, l'avenir des Hauts-de-Seine est étroitement lié à la capacité de l'aménagement du territoire français à reprendre comme axe fort le développement de l'arc Atlantique, de l'arc Méditerranéen et à engager une négociation, une coopération plus sérieuse avec l'Espagne et le Portugal, c'est-à-dire en vu du développement du grand sud-ouest. Cela concerne aussi l'Ile-de-France et l'ouest Parisien, et cela concerne aussi par conséquent très directement l'avenir des Hauts-de-Seine.

Vous avez sur la carte des graphiques de la page 43 deux choses extrêmement intéressantes, d'abord les espaces métropolitains qui s'esquissent autour du bassin parisien. On voit combien l'ouest parisien est lié, notamment pour les Hauts-de-Seine, au développement de l'ouest et de la façade atlantique et de la Manche, et le plus intéressant encore c'est que l'on voit bien sur le graphique qui est en dessous combien le trafic maritime, notamment celui du Havre, est important pour cette région. On n'aurait pas pensé a priori que c'était une région maritime. Eh bien, l'Ile-de-France est la première région maritime française, c'est l'hinterland le plus important de tous nos ports.

Le manque cruel de politique maritime depuis une trentaine d'années en France, concerne directement l'avenir de notre région.

Il y a quelques années, le commissariat au plan avait fait un rapport qui est, hélas, resté dans les tiroirs sur ce sujet, mais il est clair qu'encore une fois les variables stratégiques de l'avenir des Hauts-de-Seine ne sont pas que dans les Hauts-de-Seine, ils ne sont pas que dans la Région Ile-de-France, ils sont autour, dans la politique européenne et dans la politique nationale. Encore une fois, l'aménagement du territoire aura un rôle décisif dans la manière dont les Hauts-de-Seine et dont l'Ile-de-France, le centre de l'Ile-de-France vont se développer dans les années à venir.

Evidemment, pas seulement en ce qui concerne la politique nationale d'aménagement du territoire, mais aussi sa déclinaison à l'intérieur de l'Ile-de-France. Je ne reviens pas sur un sujet toujours d'actualité, mais je crois que les gouvernements s'obstinent depuis longtemps, et ceci toutes tendances confondues, dans une politique de petit aménagement du territoire régional qui me paraît périlleuse. Autant il est absolument logique et politiquement légitime de vouloir rééquilibrer l'Est et l'Ouest de l'agglomération francilienne, autant il est totalement impossible de le faire en prenant à l'Ouest, pour donner à l'Est. On risque, ce faisant, tout simplement d'étouffer, d'asphyxier le centre névralgique de l'agglomération parisienne et compte tenu des fragilités aujourd'hui, cette agglomération dans la mondialisation et dans l'Europe qui se construit, cet exercice me paraît dangereux pour tout le monde.

Il me semble que tout le monde devrait se battre pour que l'aménagement du territoire dans la région parisienne, l'équilibre entre l'Est et l'Ouest ne soient surtout pas un jeu à somme nulle.

Voilà, nous sommes maintenant devant l'heure du choix, pour les Hauts-de-Seine, du choix stratégique, l'avancée du centre névralgique, l'ampleur de la mutation sociologique en cours, l'importance technologique et la rapidité croissante de leur diffusion, la course à la taille, la mise en place, à l'échelle planétaire d'une nouvelle géographie du pouvoir économique, est en train de déboucher sur une accélération de l'histoire et surtout sur des irréversibilités et des coûts que l'on pourrait appeler coûts irrécouvrables qu'il sera bientôt difficile de compenser.

De deux choses l'une, soit les Hauts-de-Seine assistent passifs à cette intégration dans le centre dense parisien, ils en auront, à mon avis, tous les désavantages sans aucun des avantages. Vous aurez l'urbanisation, vous aurez l'étouffement du centre parisien, vous n'en aurez aucun des avantages, pire les Hauts-de-Seine, on le voit sur la carte suivante, seront la victime de cette passivité, de cette intégration, parce que tout simplement ils vont se couper en deux.

Il est clair que si l'on ne fait pas une politique d'équilibre prenant en compte l'intégration du centre dense pour l'ensemble du département, les communes limitrophes du périphérique se détacheront logiquement de l'ensemble. L'enjeu est le suivant : ou les Hauts-de-Seine acteurs de la ville-centre ou les Hauts-de-Seine victimes de l'émergence de cette ville-centre.

On est maintenant à l'heure des choix décisifs. L'entrée dans le XXIème siècle n'est pas un enjeu symbolique. C'est maintenant que se décident pour longtemps la fonction et l'identité des Hauts-de-Seine dans l'hyper centre parisien, mais aussi le visage de cet hyper centre parisien.

La même remarque pourrait être en partie faite pour la Seine-Saint-Denis.

Pour aller à l'essentiel aujourd'hui, on se trouve un peu devant le même choix que celui devant lequel s'est trouvé le Baron Haussmann à Paris au début du second Empire, à savoir le défi soulevé par l'urbanisation et la révolution industrielle. Nous nous trouvons à peu près devant le même défi posé par la révolution de l'information et l'urbanisation rapide des Hauts-de-Seine.

Avec l'apparition des compétences et des pouvoirs aujourd'hui, on n'a plus les mêmes possibilités que le Baron Haussmann à l'époque. Le problème n'est pas le même puisqu'il s'agira, dans les Hauts-de-Seine, de préserver l'équilibre entre l'habitat individuel et l'habitat collectif, entre les bureaux et les habitations, mais c'est un défi de même nature, les Hauts-de-Seine sont aujourd'hui devant un défi haussmannien.

J'ai tiré ce fil. L'histoire impose aux Hauts-de-Seine d'accélérer l'intégration au centre dense parisien. On aurait pu rêver d'un autre avenir pour les Hauts-de-Seine, de la réminiscence des villes et villages dans la campagne. L'histoire a avancé et aujourd'hui il n'est plus temps de se poser la question. On se la posait peut-être encore il y a une vingtaine d'années mais désormais les Hauts-de-Seine sont dans le centre dense francilien.

Il s'agit de canaliser, de structurer et de répondre à toutes les demandes sociales que suscite cette mutation avec le souci de l'équilibre, de la diversité et de la cohésion. C'est là où la politique de la demande prend tout son sens.

M. le Président. - Je vous interromps une petite seconde pour me permettre de raccompagner le Président Huchon. Puis nous reprendrons nos travaux.

(applaudissements).

M. Guaino. - La conséquence de tout ce qui vient d'être dit, c'est effectivement ce basculement de la politique de l'offre à la politique de la demande, répondre aux demandes sociales que suscite aujourd'hui cette restructuration du centre francilien dans laquelle le département des Hauts-de-Seine est profondément engagé.

Les besoins des habitants des Hauts-de-Seine ressemblent de plus en plus à ceux qu'on recense au centre de toutes les grandes métropoles. Vous savez que la grande ville moderne détruit les relations de voisinage, affaiblit les relations familiales, isole autant qu'elle rapproche, fait obstacle à la circulation autant qu'elle facilite l'échange, emprisonne autant qu'elle libère. Elle génère des problèmes qui lui sont propres : l'encombrement, la saturation, la rente foncière, le stress, l'insécurité, j'en passe. Elle suscite des besoins particuliers de calme, de loisirs, de culture, de marche à pieds, de circulations douces, d'espaces verts, de logement, d'emploi, d'éducation, de logistique, d'assainissement, d'entretien.

Est plus important, à mon sens, elle génère aussi des besoins nouveaux de repères, d'ancrage, de centralité dans cette espèce d'entassement désordonné du bâti et la mobilité incessante des hommes et des marchandises.

Travailler, se loger, se déplacer, se distraire, se soigner, il y aurait quelque chose de banal, presque de simpliste dans l'énoncé de ces besoins élémentaires s'ils n'étaient pas tous imbriqués les uns dans les autres pour former l'écheveau compliqué de la ville et produire cette alchimie mystérieuse par laquelle l'urbanisation cesse d'être un facteur d'aliénation pour devenir un creuset de sociabilité et de civilisation.

Les Hauts-de-Seine échapperont de moins en moins à la demande qui s'exprime dans toutes les villes centres, d'accessibilité, de solidarité, de convivialité, de communication, de socialisation et d'insertion. Ces demandes vont rythmer les politiques départementales dans les années à venir, avec cette particularité pour votre département qu'il s'agit d'une zone résidentielle, d'un immense quartier d'affaires, d'un grand centre de recherche et de haute technologie et qu'il faut ici plus qu'ailleurs je crois, croiser la demande sociale et la demande économique.

Si l'on tire toujours le même fil, cela veut dire que pour les Hauts-de-Seine, il va falloir prioritairement fabriquer de l'unité, de la continuité et de la cohérence.

La convivialité et la socialité urbaines sont dans les services de proximité : loisirs, éducation, santé, commerce. Le constat est désormais bien établi : la densité est beaucoup plus grande dans Paris intra-muros que dans les grands ensembles de logements sociaux de la banlieue et la convivialité est bien plus grande dans le centre-ville que dans les zones pavillonnaires de la grande couronne.

Il existe un seuil à partir duquel s'enclenche ce qu'on pourrait appeler le développement endogène, comme disent les économistes, de la qualité de la vie en ville. L'habitat concentré a sa logique, l'habitat dispersé aussi ; entre les deux, l'urbanisation diffuse désordonnée et cloisonnée cumule tous les inconvénients.

La problématique des systèmes de production est exactement la même que celle des systèmes urbains : c'est la densité et la cohérence qui suscitent les interrelations dans lesquelles les systèmes puisent leur capacité de relation.

Les mots clés de la future politique départementale devraient être l'unité, la continuité, la cohérence. La politique départementale sera d'abord une politique de désenclavement des personnes, des quartiers, des entreprises, des services, des compétences.

Il ne s'agit pas, je tiens à le dire assez clairement, de désigner une sorte de ville nouvelle ayant son propre centre et sa propre périphérie. La ville, dans les Hauts-de-Seine sera une ville de villes, forcément polycentrique, ne serait-ce qu'à cause de sa forme que le Président qualifiait tout à l'heure de biscornue, et rien ne serait plus contraire à l'objectif poursuivi que de consacrer des ressources trop importantes à la construction de très grands équipements qui dessineraient un nouveau centre totalement artificiel, renvoyant la plus grande partie du département à une problématique de banlieue qu'il s'agit d'éviter.

Le rôle du Conseil général là-dedans est très clair à mes yeux - et cela ne vaut d'ailleurs pas que pour les Hauts-de-Seine - c'est désormais un rôle d'intermédiation, de coordination et de péréquation.

Un mot quand même sur ce point : on peut définir le champ de la politique départementale à travers des " blocs de compétence " tels qu'ils sont fixés par les lois de décentralisation. Dans ce cas, le rôle du département se décline sur le mode thématique : insertion, aide sociale, collèges, voirie départementale, incendie, etc.

Mais l'étanchéité des blocs de compétence est impossible et, dans le détail, la répartition des compétences souvent inextricable.

On peut appréhender le rôle du département de façon fonctionnelle. Dans l'esprit de la décentralisation, l'institution départementale exerce à titre principal une fonction de prévention et de réparation. Disons que dans la chaîne des institutions, le département est positionné sur l'aval plutôt que sur l'amont : il est censé s'occuper des conséquences sans agir sur leurs causes, rôle jouable quand la cohésion sociale est globalement maintenue, le développement assuré, le plein emploi à peu près atteint. Mais la situation devient intenable dans le contexte du chômage de masse, de la fracture sociale et de l'explosion de la précarité.

Quand il ne s'agit plus seulement de corriger à la marge, la réparation et la prévention ne sont efficaces qu'à condition de remonter vers l'amont, jusqu'aux conditions mêmes qui rendent possibles les maux qu'on prétend soigner. C'était déjà, d'ailleurs, la philosophie du " Pacte 92 ". L'action sociale ne sert strictement à rien si la ségrégation urbaine gagne du terrain.

Je vous lis une citation intéressante du rapport de l'Instance nationale d'évaluation sur l'insertion des adolescents en difficulté, datant de 1993 :

" Les blocs de compétence, dans le domaine de l'action sociale, se sont révélés une illusion parce qu'ils supposaient une étanchéité et donc une segmentation possible entre les problèmes d'une même personne ou d'une même zone territoriale. Or, toute la description des problèmes montre bien l'imbrication étroite de ceux-ci. Lorsque les prestations de chômage diminuent dans une famille, cela a des effets sur la demande de prestations d'aide sociale. Si la politique de l'immigration et du logement se modifie, la demande d'équipements municipaux évolue. "

La précarisation de la société redistribue les rôles et brouille la carte des compétences en tirant notamment l'action sociale vers les communes. Et, comme le relève l'Observatoire de l'Action sociale " si l'on pouvait admettre naguère que les villes, cantonnées dans un rôle de gestion, ne soient associées que ponctuellement à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques - nationales et départementales - il est en revanche difficile de l'accepter dans un contexte caractérisé par une évolution stratégique de leur rôle, par ailleurs plébiscité par le public. "

Il va donc bien falloir redéfinir le rôle de chacun.

Même constat applicable à la voirie : pour cause d'étranglement budgétaire de l'Etat et de pression des habitants sur les maires, l'Etat départementalise des routes nationales et le département municipalise des routes départementales. Il faut donc apprécier autrement le rôle du département dans l'édifice compliqué de la décentralisation. Il faut voir sa fonction réelle comme une fonction de péréquation et d'intermédiation. Sa véritable mission est de tisser des solidarités et des cohérences départementales, et, par conséquent, de mailler, de mettre en relation, de coordonner, de répartir.

De la voirie départementale à l'aide sociale, le problème du département est d'abord celui du lien entre les villes, le territoire et les gens, et de l'interface entre l'échelon communal et l'échelon national.

En réalité, cela ne signifie rien d'autre que le retour programmé aux sources de la décentralisation et à l'intention du législateur d'instaurer le département en pivot de la coopération interinstitutionnelle avant que ne l'emporte la logique défaillante des blocs. Par rapport à cette reformulation du rôle de l'institution départementale, les Hauts-de-Seine apparaissent comme un cas d'école.

D'abord, parce que placée en première ligne de la mondialisation, à la pointe la plus avancée de la " nouvelle économie " et de la " nouvelle société ", confrontée à la logique métropolitaine de la " concentration ", la politique départementale a, de toute évidence, ici plus qu'ailleurs, vocation à être d'abord une politique de réseaux, de coopération, d'interconnexions.

Ensuite, parce que désenclaver les quartiers, les entreprises et les gens pour fabriquer de la ville et du développement durable exige précisément un coordonnateur qui donne au plan d'ensemble son impulsion, son unité et sa cohérence.

Bref, dans une conception renouvelée de la fonction de l'institution départementale, il s'agit pour le Conseil général des Hauts-de-Seine de tisser une trame sociale, urbaine, économique, assez solide pour résister aux formidables tensions engendrées par la polarisation et la métropolisation et pour en orienter les effets.

L'image de la trame n'est pas neutre. Elle indique que les relations entre les parties sont plus importantes que les parties elles-mêmes, ce qu'il faut traduire ici par le fait que la coordination prime sur la gestion et que fabriquer de l'unité, de la cohérence et de la continuité dans le système production comme dans le tissu urbain ne signifie pas chercher à rendre tous les territoires identiques les uns aux autres ni à imposer par en haut

un modèle unique. Ici comme ailleurs, le Conseil général le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas. Il ne peut pas, pour autant, se résigner à n'être qu'un simple guichet à subventions. Il faut donc chercher la clé dans la contractualisation.

L'enchevêtrement des compétences, l'absence de hiérarchies entre les collectivités, l'instabilité dans le temps des relations entre le Conseil général et les communes rendent difficile la mise en œuvre de politiques départementales " transversales " inscrites dans la durée. C'est un fait qui ne vaut pas que pour les Hauts-de-Seine.

Il me semble que la meilleure solution pour accroître non seulement la cohérence et la pérennité, mais aussi la lisibilité et la visibilité des politiques départementales est dans la globalisation et la contractualisation des relations entre le département et les communes, avec un double avantage : réduire l'incertitude pour les communes et rendre lisible la politique du Conseil général.

La philosophie peut être empruntée aux contrats de plan Etat-Régions, mais avec un champ plus large et des modalités plus simples puisqu'il s'agit ici de fixer les objectifs et les conditions de la coopération et de définir une procédure qui permette de les faire évoluer en fonction évidemment des circonstances, en limitant au maximum les décisions unilatérales.

Dans les Hauts-de-Seine, avec 36 communes, la partie est naturellement aisément jouable, beaucoup plus que dans un département rural avec des centaines de communes.

Les orientations et les principes énoncés dans la Charte départementale qui sera adoptée par le Conseil général fixant le cadre de la négociation, le contrat Commune-Département serait, en fin de compte, la déclinaison concrète de cette Charte à l'échelle communale.

La même procédure de contractualisation pourrait être appliquée d'ailleurs aux relations avec les professions, les organismes consulaires, les établissements publics, et aussi (pourquoi pas ?) avec les associations, ce qui permettrait de sortir de l'inextricable problématique des critères de subvention.

Cette systématisation, vous le savez tous, est parfaitement inédite. La contractualisation à l'échelon intra-départemental serait le corollaire logique d'une politique structurelle de moyen et long terme dont la programmation et la planification sont les gages de la cohérence et de la continuité.

Il y a là une expérience tout à fait importante que le Département des Hauts-de-Seine est sans doute le mieux placé pour mener et qui, n'en doutons pas, rejoindrait considérablement la pratique de la décentralisation.

Quelles sont les marges de manœuvre dans cette contractualisation pour le Département qui, coincé entre le pouvoir normatif de l'Etat et le pouvoir normatif du Maire, ne peut évidemment décider seul, ni fixer séparément le contenu de " l'intérêt départemental ", selon les termes consacrés, sauf à s'enfermer strictement dans son " bloc de compétences " et, par conséquent, se condamner, comme on le disait tout à l'heure, à l'impuissance ?

Ce sont tout simplement ses moyens financiers excédentaires par rapport à ses strictes obligations légales. Sa seule arme, très efficace quand même, est dans la modulation de ses contributions facultatives et aussi dans la marge d'appréciation dont il dispose sur ses dépenses dites " obligatoires ".

On voit sur le graphique de la page 62 la répartition entre dépenses " obligatoires " et dépenses " facultatives " ; il y a évidemment une marge d'appréciation considérable, dans les dépenses " obligatoires " aussi.